

Saison 2021-2022 FICHE D'INSCRIPTION

Page à retourner au Grenier Théâtre

Je soussigné(e)

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

CP : _____ **VILLE :** _____

Tél. Portable : _____ **Tél. Fixe (facultatif) :** _____

Mail (indispensable) : _____

Age : _____ **Profession :** _____

Souhaite participer aux ateliers de L'école du Théâtre, au Grenier Théâtre.

Merci de mettre une croix devant les éléments ci-dessous correspondant à vos choix :

/// **L'Atelier « Idées Scènes » de Francis Azéma**

/// **Session I** - du 11 octobre 2021 au 7 février 2022 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30

/// **Session II** - du 14 février au 30 mai 2022 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30

Tarif : 245 €* par Session, ou 490 € pour 2 sessions + 15 € adhésion**

/// **L'Atelier de Grégory Bourut**

1 cours par semaine – du 11 octobre 2021 au 6 juin 2022

Les lundis de 14h à 16h30

Tarif : 490 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

/// **L'Atelier de Samuel Caprini**

1 cours par semaine – du 18 octobre 2021 au 7 juin 2022

Les lundis de 19h à 21h00

Tarif : 490 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

* Paiement par mensualités accepté, sous réserve de remettre tous les chèques, lors de votre inscription définitive.

** Les 15 € correspondent à l'adhésion à l'association Grenier Théâtre pour la saison théâtrale. Ils doivent être adressés par chèque suite de la validation de votre inscription et ne sont pas remboursables. Cette adhésion donne accès à des tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre au cours de la saison 2020-2021.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.

L'École du Théâtre - Saison 2021-2022



INFORMATIONS à conserver par l'élève

L'admission à L'école du Théâtre se fait sur candidature.

Pour valider votre demande d'inscription, vous devez impérativement **joindre à la fiche d'inscription** :

- **1 lettre de motivation**
- **1 CV théâtre** donnant un résumé de votre parcours, les débutants sont bien sûr acceptés
- **1 photographie** (si possible)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Cotisation : 15 €, adhésion annuelle à l'association Grenier Théâtre. **Elle doit être adressée par chèque à l'ordre du « Grenier Théâtre » lorsque votre inscription est validée**, non remboursable. Cette adhésion vous donne accès à des tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre au cours de la saison 2021-2022.

Attention : Le nombre de place est limité pour chacun des ateliers. Chaque professeur se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas uniquement, le chèque d'adhésion de 15 € sera restitué.

Les dossiers sont à adresser par mail à contact@greniertheatre.org

Dates et Tarifs des cours :

- L'Atelier « Idées Scènes » de Francis Azéma (réunion : présentation + choix des scènes qui seront travaillées)

Session I : RDV réunion Lundi 11 octobre 2021 à 10h00, 1^{er} cours à partir du 18 octobre à 10h00

Session II : RDV réunion Lundi 14 février 2022 à 10h00, 1^{er} cours à partir du 21 février à 10h00

Prévoyez de proposer une courte scène (2-3 min en lecture) afin de trouver votre réplique parmi les autres élèves.

Cours les lundis de 10h00 à 12h30. 245 € par session, ou 490 € pour les 2 sessions

- L'Atelier de Grégory Bourut

Réunion Lundi 11 octobre 2021 à 14h, 1^{er} cours à partir du 18 octobre à 14h00

Prévoyez et préparez une courte scène à présenter.

Cours les lundis de 14h00 à 16h30. 490 € pour la saison complète

- L'Atelier de Samuel Caprini

Accessible sur auditions. Dates précisées ultérieurement. 1^{er} cours à partir du 18 octobre 2021 à 19h00

Prévoyez et préparez une courte scène ou une présentation de, vous pour votre audition.

RDV AUDITION, dimanche 19 septembre à 18h30 au Grenier Théâtre

Cours les lundis de 19h00 à 21h00. 490 € pour la saison complète

Modalités de paiement : Le règlement des cours se fait à l'issue de la réunion ou de votre premier cours

Prévoyez d'apporter un moyen de paiement le jour de la réunion ou de votre premier cours, chèque ou espèces (pas de CB).

Le paiement peut être échelonné : cependant, **tous les chèques doivent être fournis le jour de l'inscription définitive et datés de ce jour-là**. Si les délais de paiement ne sont pas respectés, l'élève pourra se voir refuser l'entrée du cours. Les chèques, pour les paiements échelonnés, seront déposés aux alentours du 10 de chaque mois.

Pour toute inscription en cours de saison, et dans la limite des places disponibles, le paiement se fera au prorata.

En cours d'année, si l'élève est dans l'incapacité de poursuivre les cours pour causes sérieuses (présentation d'un justificatif indispensable), il doit faire connaître la cause de son arrêt dans un délai de huit jours au maximum, suivant sa première absence. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera plus effectué. Si le remboursement est validé, il se fera au prorata des cours non suivis, à partir de la date de renonciation explicite.

Dans tous les cas, les absences doivent être signalées.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.